Code de Conduite des apprenants et apprenantes du COLEAD

COLEAD

Avant-propos

Les formations COLEAD sont conçues pour permettre à chacun et chacune de bénéficier d'un environnement favorable à l'apprentissage dans le but de renforcer ses compétences.

Ainsi, toute personne qui participe à une formation COLEAD doit pouvoir bénéficier de cet environnement mais se doit aussi d'adopter une attitude basée sur le respect, la collaboration et le partage.

Ce code de conduite a pour objectif de promouvoir des conditions favorables et équitables à tous les apprenants pour maximiser l'apprentissage de chacun.

Ce code de conduite est présenté aux apprenants par le formateur, à travers la séance d'introduction de la formation.

Le Code de Conduite de l'Apprenant

Pour le bon déroulement de la formation, l'apprenant est invité à respecter ce code de conduite tout au long de son apprentissage avec le COLEAD.

Le Cadre d'Apprentissage

Chacun.e aspire, à juste titre, à se former dans les meilleures conditions possibles. Il revient à chacun de contribuer à créer un cadre favorable à l'apprentissage.

Être présent à la formation : l'apprenant doit obligatoirement être présent à toutes les activités de la formation. En cas d'absence, il doit informer le formateur et le.la responsable de formation du COLEAD.

Signer les listes de présence journalière :

- Dans le cas d'une session en présentiel, l'apprenant doit signer chaque jour la liste de présence et d'hébergement. En cas de non-signature, le COLEAD peut refacturer les frais engendrés au nom de l'apprenant ou de sa structure.
- Dans le cas d'une session digitale, le formateur relève les présences des apprenants.

Respecter les horaires : pour le bon déroulement de la formation, l'apprenant respecte les heures de début et de fin de chaque journée/activité de formation ainsi que les temps de pauses café et pauses déjeuners. Par son inscription à la formation, l'apprenant marque son consentement sur les horaires indiqués dans le programme.

Participer activement à la formation : l'inscription à la formation étant sur base volontaire, il est attendu de chaque apprenant qu'il participe activement aux activités de formation, tant pour son propre intérêt que pour celui du groupe. La délivrance d'une attestation de participation est conditionnée à cette participation active à l'entièreté de la formation (en cas de force majeure, la décision sera laissée à l'appréciation du formateur et du COLEAD).

Respecter le principe de partage des coûts : chaque formation COLEAD est basée sur une politique des coûts partagés entre la structure bénéficiaire et le COLEAD. Les prises en charge et les frais remboursables sont définis pour chaque session de formation. L'apprenant et sa structure sont informés au préalable, via la note logistique, des frais qu'il (et/ou à sa structure) doit prendre en charge. Par son inscription, l'apprenant et sa structure marque leur accord sur le partage des frais.

Respecter le règlement intérieur de l'établissement, les lieux : dans le cas de session en présentiel, l'apprenant doit s'informer du règlement intérieur de l'établissement et des consignes de sécurité (en cas d'urgence) et doit les respecter. Il doit également respecter les lieux et les équipements mis à sa disposition (salle de formation, chaises, matériel informatique ou audiovisuel, matériel de formation…).

Respecter les outils de formation fournis par le COLEAD et les partager au sein de sa structure : dans certaines sessions de formation, du matériel et des outils de formation du COLEAD sont distribués aux apprenants (livrets, manuels, brochures, matériel d'Animations Pédagogiques…). Ces documents seront utiles dans les activités quotidiennes et dans l'amélioration des bonnes pratiques. Chaque apprenant recevant du matériel doit signer la fiche de remise de matériel. Il doit prendre soin de ce matériel et de le mettre à disposition de son organisation et du personnel.

Disposer de son propre matériel pour apprendre : pour apprendre dans de bonnes conditions, l'apprenant dispose de son propre matériel de formation (selon le type de session : ordinateur, casque audio, bloc-notes, stylos, etc.) et en a l'entière responsabilité.

Eviter les distractions : pendant les temps de formation, l'apprenant reste attentif.ve et présent aux activités proposées. Il évite donc toute distraction (téléphone, SMS, emails, etc…) qui pourrait le.la détourner de son apprentissage ou perturber le groupe. Les temps de pause sont prévus pour suivre ses propres activités, répondre à ses emails, passer des appels, …

Respecter les données personnelles des personnes et des organisations : l'apprenant, tout comme le formateur, ne divulgue pas de données ou d'informations personnelles exprimées au cours de la formation, que celles-ci concernent une personne présente ou l'organisme qu'elle représente.

Apprendre Collectivement

Collaborer, dialoguer, partager sont les fondements de chaque formation : les formations du COLEAD se basent sur les échanges et les partages des expériences des apprenants. La collaboration et le dialogue sont des éléments clés dans l'apprentissage.

S'exprimer : chaque apprenant a la possibilité de s'exprimer en communiquant et dialoguant librement avec les autres apprenants et le formateur. L'apprenant prend la parole à son tour et selon les modalités définies par le formateur, toujours dans le respect de chacun sans aucune sorte de discrimination.

Ecouter sans porter de jugement : chaque apprenant écoute sans porter de jugement de valeurs, d'opinions, etc. Il respecte des opinions religieuses, philosophiques et politiques d'autrui quelles que soient ses propres convictions. Il accepte la différence.

Définir son cadre de travail en équipe : lors des travaux de groupe, les apprenants définissent ensemble leur propre cadre de travail, leur manière de collaborer et de réaliser le travail demandé. Chaque apprenant se conforme aux consignes de travail données.

L'entraide et le soutien, deux valeurs clés : il ne s'agit pas d'être en compétition et en concurrence avec les autres. Les apprenants s'entraident, collaborent et se soutiennent au cours de l'apprentissage, contribuant ainsi à un environnement favorable et à la progression de l'ensemble du groupe.

Respecter le niveau de connaissance de chacun : les apprenants peuvent avoir des niveaux connaissance et/ou de pratique différents sur le sujet de formation. Chacun est présent à la session de formation pour progresser individuellement, découvrir et appliquer de nouvelles notions. Il ne s'agit en aucun cas de discriminer intellectuellement le niveau des autres apprenants et de s'y comparer.

Partager ses expériences personnelles et son expertise : le parcours de chacun est unique et les expériences des uns peut renforcer l'apprentissage des autres et faire progresser le groupe. Chacune est libre de partager ses expériences personnelles et son expertise en lien avec la formation.

Être responsable de son comportement

Chacun participe aux formations du COLEAD librement avec la volonté d'améliorer ses propres compétences professionnelles et s'engage donc pleinement dans son renforcement de capacités.

Être engagé dans la formation : l'apprenant s'engage à être présent pour toute la durée de la formation, à apprendre dans de bonnes conditions, à respecter le cadre d'apprentissage et à écouter et collaborer avec les autres apprenants pour contribuer ensemble à l'atteinte des objectifs d'apprentissage.

Donner le meilleur de soi-même : l'apprenant s'engage à donner le meilleur de lui-même tout au long de son apprentissage. Il est actif, dynamique, coopérant.

Être évalué de manière équitable : l'apprenant est évalué de manière individuelle et équitablement dans le but de noter sa progression personnelle, l'atteinte de ses objectifs et le développement de ses propres compétences.

Exprimer sa satisfaction et soumettre ses réclamations : chaque apprenant peut exprimer anonymement sa satisfaction sur le déroulement de la formation et peut aussi communiquer une réclamation au COLEAD.